

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°069/2022

	Séance du :	Lundi 05 décembre 2022
	Date de convocation :	Mardi 29 novembre 2022
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Lundi 13 décembre 2022
- en exercice	11	L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à dix-neuf heures
- présents	8	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- votants	8	
- absents	3	
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents : Sandrine GIROD (arrivée à 19H15), Caroline AUGÉ-CHEVASSUS (arrivée à 19h45)

Pouvoirs : Olivier ROYDOR à Caroline AUGÉ-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Audrey GRANDCLEMENT

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - 413 : DM n° 02/2022
Révision de crédits pour des écritures de cessions d'actifs

Les crédits positionnés aux chapitres 040 et 042 ne sont pas suffisants pour saisir les écritures d'amortissements de l'année 2022.

En effet, l'opération de vente de la parcelle B 1314 – Lotissement Sur la Semine (2 970 € selon délibération du 10/05/2021) a nécessité de mouvementer ces chapitres pour constater la cession d'immobilisation. S'ajoute également la vente de la parcelle A 1416 – Sous la Vye (429 € selon délibération du 23/03/2021) signée dernièrement.

Monsieur le Maire demande que la somme de 1 983 € soit ajoutée aux crédits votés.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour, **DÉCIDE** la décision modificative n°02/2022 suivante :

Section recettes d'investissement

Chapitre 040 – Article 2111 – Terrains nus + 429,00 €
Article 2113 – Terrains aménagés + 1 554,00 €

Section dépenses d'investissement

Chapitre 21 – Article 2111 – Terrains nus + 1 983,00 €

Section recettes d'investissement

Chapitre 77 – Article 775 – Produits des cessions d'immos + 1 983,00 €

Section dépenses d'investissement

Chapitre 042 – Article 675 – Valeurs comptables immos cédées +1 983, 00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Claude MERCIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°070/2022

Nombre de conseillers	Séance du :	Lundi 05 décembre 2022
- en exercice	Date de convocation :	Mardi 29 novembre 2022
- présents	Date d'affichage du tableau :	Lundi 13 décembre 2022
- votants		
- absents		
- exclus		

11
8
8
3
0

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT
Absents : Sandrine GIROD (arrivée à 19H15), Caroline AUGÉ-CHEVASSUS (arrivée à 19h45)

Pouvoirs : Olivier ROYDOR à Caroline AUGÉ-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Audrey GRANDCLEMENT

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - 413 : DM n° 03/2022

Révision de crédits pour opérations de récupération de TVA sur les différents codes services

Pour mémoire, la commune peut optimiser ses recettes par le biais fiscal sur les services de TVA des différents baux commerciaux entre 2019 et 2022 :

- part affectée au restaurant (30,97%) sur le coût des études menées pour la Restructuration du bâtiment Relais des Skieurs : Total TTC 53 674,72 €, soit 8 945,78 € de TVA récupérable,
- factures liées au magasin de la Fruitière, à la boulangerie et à l'épicerie et au restaurant : Total 26 911,47 € TTC, soit 4 485,25 € de TVA récupérable.

Par ailleurs, les travaux de rénovation énergétique entrepris dans les logements du bâtiment Fruitière sont également soumis à TVA. Il convient donc d'annuler les mandats émis et les réémettre en HT + TVA, en vue d'une régularisation à terme. Total 46 167,72 €, soit 4 981,43 € de crédit de TVA.

Pour ce faire, les dépenses des exercices antérieurs doivent être annulées par un titre de recettes et réémises par un mandat au même article pour l'investissement, et par un titre au 773 et un mandat au 65888 pour les dépenses de fonctionnement. Il convient donc d'ouvrir des crédits pour permettre ces régularisations.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour, **DÉCIDE** la décision modificative n°02/2022 suivante :

Section recettes d'investissement

Chapitre 021 – Article 21318 – Autres bâtiments publics + 29 226,00 €
Article 2138 – Autres constructions + 10 433,00 €

Section dépenses d'investissement

Chapitre 021 – Article 21318 – Autres bâtiments publics + 29 226,00 €
Chapitre 023 – Article 2313 – Constructions + 10 433,00 €

Section recettes de fonctionnement

Chapitre 77 – Article 773 – Mandats annulés sur exercices antérieurs + 15 386,00 €

Section dépenses de fonctionnement

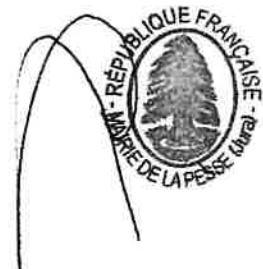
Chapitre 65 – Article 65888 – Autres charges diverses de gestion courante + 15 386,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



**Le Maire,
Claude MERCIER**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°071/2022

	Séance du :	Lundi 05 décembre 2022
	Date de convocation :	Mardi 29 novembre 2022
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Lundi 13 décembre 2022
- en exercice	11	L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à dix-neuf heures
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- votants	9	
- absents	2	
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT
Absents : Sandrine GIROD (arrivée à 19H15), Caroline AUGE-CHEVASSUS (arrivée à 19h45)

Pouvoirs : Olivier ROYDOR à Caroline AUGE-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Audrey GRANDCLEMENT

OBJET : Poste d'agent d'entretien : Avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Jura sur la diminution du temps de travail – Délibération n°071/2022

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Centre de Gestion du Jura annonçant l'avis défavorable des membres du Comité Technique à la proposition du Conseil Municipal de supprimer le poste à 5/35^{ème} pour créer un poste à 3/35^{ème}.

Il est demandé le réexamen du dossier prenant compte de cette consultation.

Néanmoins, les conseillers confirment que le poste d'agent d'entretien ne peut être maintenu à hauteur de 5 heures par semaine.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour,

- **PREND ACTE** de la décision du Comité Technique,
- **DÉCIDE** le maintien du temps de travail modifié à 3 heures par semaine pour le poste d'agent d'entretien.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Claude MERCIER**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°072/2022

	Séance du :	Lundi 05 décembre 2022
	Date de convocation :	Mardi 29 novembre 2022
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Lundi 13 décembre 2022
- en exercice	11	L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à dix-neuf heures
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- votants	9	
- absents	2	
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT
Absents : Sandrine GIROD (arrivée à 19H15), Caroline AUGÉ-CHEVASSUS (arrivée à 19h45)

Pouvoirs : Olivier ROYDOR à Caroline AUGÉ-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Audrey GRANDCLEMENT

OBJET : Travaux de voirie
 Demande de subvention DETR 2023

Le Préfet du Jura maintenant le financement des travaux de voirie à hauteur de 20% pour l'an prochain, il est proposé de déposer un nouveau dossier avant le 31 décembre 2022.

La Commission STU met en avant l'urgence d'une intervention sur la voie communale n°04 Route de Chaudézembre, entre l'église et le lotissement de l'Enclos, soit environ 280 mètres linéaires.

Le devis de 2020 s'élevait à 21 324 € HT. Une réactualisation de l'offre a été demandée. Au vu des tarifs actuellement pratiqués, il convient d'envisager une enveloppe de 30 000 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Coût HT des travaux :	30 000.00 €	Subvention DETR 20% du HT	6 000.00 €
TVA 20%	6 000.00 €	Autofinancement	30 000.00 €
TOTAL TTC	36 000.00 €	TOTAL TTC	36 000.00 €

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour,

- **VALIDE** le plan de financement estimatif ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
 Claude MERCIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		N°073/2022
Séance du :		Lundi 05 décembre 2022
Date de convocation :		Mardi 29 novembre 2022
Date d'affichage du tableau :		Lundi 13 décembre 2022
Nombre de conseillers		
- en exercice	11	L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à dix-neuf heures Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- présents	9	
- votants	9	
- absents	2	
- exclus	0	
Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT		
Absents : Sandrine GIROD (arrivée à 19H15), Caroline AUGÉ-CHEVASSUS (arrivée à 19h45)		
Pouvoirs : Olivier ROYDOR à Caroline AUGÉ-CHEVASSUS		
Secrétaire de séance : Audrey GRANDCLEMENT		
OBJET : Installation de panneaux photovoltaïques Demande de subvention DETR 2023		

La Commission STU ayant commencé un travail sur les économies d'énergies et le développement d'énergies renouvelables, il est proposé de déposer également un dossier sur l'installation de panneaux photovoltaïques. Le taux de subvention est au maximum de 30%. Le fond de concours du SIDEK, pouvant atteindre 20 % du cout de l'installation et 12 000€ est conditionné à la présence d'une toiture nécessitant une réfection, ce qui n'est pas le cas des bâtiments communaux.

Des estimations de coûts d'installation et de potentiels de production sont en cours, avec différentes hypothèses, sur le bâtiment Mairie/école, la station d'épuration, le centre technique municipal, la Fruitière et le Relais des skieurs, en autoconsommation/revente du surplus ou autoconsommation collective. À ce stade, il apparaît que les bâtiments les plus favorables à l'autoconsommation sont la mairie, le centre technique municipal et les logements de la Fruitière, avec de petites installations à dimensionner selon les consommations d'hiver et les possibilités d'installation sur le bâti existant.

	Coûts estimatifs HT
Études préalables et déclarations d'urbanisme et Enedis	1 500€
Installations photovoltaïques en autoconsommation pure et/ou autoconsommation collective, pour une puissance d'environ 15kWc	30 000€
Total	31 500€

	Financements
DETR	9 450€
Reste à charge communal	22 050€
Total	31 500€

Au vu de l'augmentation des coûts de l'énergie, l'enjeu est de déterminer les installations d'investissement en moins de 10 ans au tarif actuel, donc plus rapide en cas de progression continue des coûts.

Des devis seront demandés en début d'année pour affiner cet estimatif.

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour,

- **ACCEPTÉ** le plan de financement annoncé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



**Le Maire,
Claude MERCIER**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		N°074/2022
Séance du :		Lundi 05 décembre 2022
Date de convocation :		Mardi 29 novembre 2022
Date d'affichage du tableau :		Lundi 13 décembre 2022
Nombre de conseillers		
- en exercice	11	L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à dix-neuf heures Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- présents	9	
- votants	9	
- absents	2	
- exclus	0	
Étaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT		
Absents : Sandrine GIROD (arrivée à 19H15), Caroline AUGÉ-CHEVASSUS (arrivée à 19h45)		
Pouvoirs : Olivier ROYDOR à Caroline AUGÉ-CHEVASSUS		
Secrétaire de séance : Audrey GRANDCLEMENT		
OBJET : Isolation des combles bâtiment Mairie Demande de subvention DST Relance		

La Commission STU a étudié l'isolation des combles du bâtiment Mairie. Cette opération permettra de réduire les besoins de chauffage dans le logement et la mairie.

Les 192,6 m² de combles étant actuellement utilisés pour du stockage, il conviendrait d'organiser des chantiers participatifs pour désencombrer successivement ces espaces, pour pouvoir isoler le plancher par soufflage de ouate de cellulose dans un solivage ré-haussé, puis couvert d'un plancher pour pouvoir utiliser ces espaces pour le stockage du matériel de l'école. Des devis ont été demandés aux entreprises locales.

Le plan de financement estimatif est le suivant :

	Coûts estimatifs HT
Création de solivages et d'une ossature pour la cloison de la cage d'escalier et le rampant du toit au-dessus de la cage d'escalier, installation d'une porte de service	2 500€
Soufflage de ouate dans le solivage, la cloison et le rampant	7 000€
Plancher	6 000€
Total	15 500€

	Financements
Dotation Relance Jura (CD39+CCHJSC)	6 355€
Reste à charge communal	9 145€
Total	15 500€

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour,

- **ACCEPTE** le plan de financement annoncé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DST auprès du Département du Jura et de la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



**Le Maire,
Claude MERCIER**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le 12 DEC. 2022

ID : 039-213904139-20221205-075_2022-DE

Commune de LA PESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°075/2022

Nombre de conseillers		Séance du :	Lundi 05 décembre 2022
- en exercice	11	Date de convocation :	Mardi 29 novembre 2022
- présents	9	Date d'affichage du tableau :	Lundi 13 décembre 2022
- votants	9		
- absents	2		
- exclus	0		

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire

Étaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT
Absents : Sandrine GIROD (arrivée à 19H15), Caroline AUGÉ-CHEVASSUS (arrivée à 19h45)

Pouvoirs : Olivier ROYDOR à Caroline AUGÉ-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Audrey GRANDCLEMENT

OBJET : Phase 2 – Rénovation logements bâtiment Fruitière
Demande de subvention DETR 2023
Annule et remplace la délibération 060/2022 du 14/11/2022

Monsieur le Maire rappelle la décision de déposer un dossier de demande de subvention pour la phase 2 des travaux de rénovation des logements Fruitière. Il s'agit de réaliser les aménagements intérieurs dans un objectif de sobriété énergétique optimum pour les occupants.

Au vu des caractéristiques du dossier, le financement entre dans le cadre des opérations éligibles à la DETR. La délibération du 14 novembre 2022 est donc annulée.

Le plan de financement est le suivant :

Estimatifs phase 2 logements fruitière

	Fournitures Ht	Accompagnement Professionnel Ht	Total Ht
bloc VMC	3 600 €	900 €	4 500 €
plafonds/gaines	2 000 €	2 400 €	4 400 €
Cloisonnement/doublage/revêtements / menuiseries	6 185 €		6 185 €
Doublages/revêtement murs extérieurs	3 700 €		3 700 €
électricité/luminaires/chauffages	7 000 €	4 500 €	11 500 €
plomberie	3 200 €	2 000 €	5 200 €
équipements sanitaires	6 400 €	1 000 €	7 400 €
cuisines équipées	3 400 €		3 400 €
revêtements sols et plafonds	5 985 €		5 985 €
Total	41 470 €	10 800 €	52 270 €

Financements :

DETR	30 %	15 681.00 €
Commune	70 %	36 589.00 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le **12 DEC. 2022**

ID : 039-213904139-20221205-075_2022-DE

D'après ces éléments, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour,

- **VALIDE** le plan de financement,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention DETR.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



**Le Maire,
Claude MERCIER**

